

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Indre-et-Loire

**PROCES-VERBAL
DE LA COMMUNE DE BOURNAN**

~~~

**séance du 26 janvier 2020**

L'an deux mil vingt-et-un et le vingt-six janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Charlie GILLET, Maire.

**Nombres de membres :***Afférent au conseil municipal : 11**En exercice : 11**Qui ont pris part aux délibérations : 9*

**Présents :** Mmes HODIMONT-PARINET, LEDAY et ROBIN et MM. CHAUVREAU, FOURRIER, GILLET, JALLET, LHERITIER et VILLION

**Absents excusés :** MM Raboteau et Boyer

**Secrétaire de séance :** Pauline Hodimont-Parinet

**Date de convocation :** 22/01/2021

**Date d'affichage :** 22/01/2021

*Le PV du 15 décembre 2020 est approuvé*

**2021-01-01 : AVIS SUR LE PACTE DE GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINES**

**Vu** l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le projet de pacte de gouvernance transmis aux communes le 19 janvier 2021,

**Considérant** que le pacte de gouvernance doit être approuvé par le conseil communautaire dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte,

La Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes, qui, comme souhaité par le législateur, peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité, dans sa gouvernance et son fonctionnement quotidien.

Le contenu de ce pacte et ses modalités d'élaboration sont prévus à l'article L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales.

Le contenu du pacte est assez souple, l'article du code général des collectivités territoriales précité donnant simplement des exemples de ce qu'il peut prévoir.

Lors de la conférence des maires du 24 septembre 2020, la pertinence d'adopter un tel dispositif avait été actée et un premier projet de pacte avait été proposé en séance.

Le projet de pacte a été amendé et validé lors de la conférence des maires, réunie le 14 janvier 2021.

Le conseil municipal est invité à émettre un avis sur le projet de pacte de gouvernance.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au pacte de gouvernance proposé.

**2021-01-02 : VOIRIE 2021**

Concernant le groupement de commande des travaux de voirie, il est prévu de réaliser l'enduit bicouche à la Chardonnerie. De plus, des travaux de renforcement et une purge sont prévus à la Besnardière.

Pour information, le fossé déborde à l'Ouverdière devant l'entrée de M. Chevalier. L'eau stagnante abîme la voirie. Une solution doit être trouvée pour résoudre ce problème.

### **2021-01-03 : DEPOSE DES CLOCHES**

Nous avons reçu les 3 devis pour la dépose des cloches. L'entreprise Bodet est la moins disante. A ce jour, seul l'entreprise Gougeon nous a envoyé un devis complet (rénovation du beffroi, des cloches, repose de celles-ci et sonorisation).

Pour la rénovation du beffroi, il faudra demander plusieurs subventions à diverses instances.

### **2021-01-04 : EXPLICATION BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

M. Gillet présente le budget de fonctionnement pour expliquer les diverses lignes de comptes.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

1/ bulletin : M. Villion prévoit un bulletin municipal papier pour cette année. Il s'agira d'un petit résumé de ce que l'on trouve sur le site.

### **RAPPEL DES AFFAIRES DU 26 JANVIER 2021**

2021-01-01 : pacte de gouvernance

2021-01-02 : voirie 2021

2021-01-03 : dépose des cloches

2021-01-04 : explication BP fonctionnement

### **EMARGEMENT :**

|                         |                           |                         |                                      |
|-------------------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------------------|
| <b>BOYER Yves</b>       | <b>CHAUVREAU Florent</b>  | <b>FOURRIER Florent</b> | <b>HODIMONT-<br/>PARINET Pauline</b> |
| <b>GILLET Charlie</b>   | <b>JALLET Jean-Pierre</b> | <b>LEDAY Barbara</b>    | <b>LHERITIER Michel</b>              |
| <b>RABOTEAU Fabrice</b> | <b>ROBIN Mélanie</b>      | <b>VILLION Didier</b>   |                                      |